



Congés payés et erreur sur le nombre de jours acquis

Par Kezr

Bonsoir à tous,

Mon souci concerne mon nombre de jours de congé inscrit:

Sur celle d'octobre j'avais 11 jours acquis

Je pose donc 5 jours de CP en novembre.

Ma direction me les valide.

Sur celle de novembre, il est inscrit 0 jours !

Je demande donc pourquoi et

On me répond que les 11 jours acquis d'octobre sont une erreur et donc que je ne n'ai pas de jours de congés pour la fermeture obligatoire de janvier !

On me dit donc que je doit :

soit faire des heures supplémentaires

soit prendre des congés sans solde!

Quelles sont mes recours ?

Pour moi c'est une erreur de leur part de A à Z étant donné que j'ai juste lu et fait une demande qui à été accepté !

Merci de m'avoir lu et à ceux qui pourront me conseiller.

Bonne soirée

Par kang74

Bonjour

Malheureusement l'erreur ne crée pas le droit, et si l'employeur doit fournir une fiche de paie c'est aussi pour que l'employé vérifie qu'il n'y a pas d'erreur .

L'employeur a 3 ans pour rectifier une erreur .

Vous avez la possibilité de demander à poser des congés en cours d'acquisition par anticipation pour cette fermeture aussi : vu le contexte de fermeture, il n'y a aucune raison de refuser ...

Par Kezr

Merci pour votre réponse rapide.

J'ai donc plus qu'à espérer qu'il accepte une demande par anticipation.

Bonne soirée